

Décision

Générale

colonial

Décision n° 58/ITLS du 14 janvier 1960 :

n° 58/ITLS

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 janvier 1960

Numéro JO

n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro

30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

La durée du stage de perfectionnement professionnel dans la Métropole que M. Ismaël Roble, monteur-électricien à l'Atelier Pécou, accompli à la Société Verger-Delporte, est portée de six mois à neuf mois. Les dépenses afférentes à cette prolongation de stage sont à la charge du Budget local de la CES.

chapitre 12, article 1er, § 3.